

075 - DUCOURET - 20042019 - 08454

Sujet: [INTERNET] enquête publique "AILES DU PUY RIO " Laurière

De : Nathalie Ducouret <nathalieducouret@yahoo.fr>

Date : Sat, 20 Apr 2019 08:54:53 +0000 (UTC)

Pour : PREF87 Pref-enquete-publique <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'attention de : Messieurs les Commissaires enquêteurs .

Nathalie Ducouret <nathalieducouret@yahoo.fr>

À : dupin.bernar@wanadoo.fr (l'adresse mail de Mr Dupin m' a été donné par tel au secrétariat de la Com.Com.)

19 avr. à 09:26

Nathalie Ducouret .Lavaud .Folles. Membre de l'association Adne .

Bonjour Mr Dupin , Président de la Communauté de Communes ELAN

Je tenais a vous informer du déroulement d'une enquête publique au sujet de la demande d'autorisation de construire 4 éoliennes de 180 m de hauteur distantes les unes des autres d'environ 400 m., implantations envisagées à 556 m d'altitude (ce qui ferait que les pales de ces machines culmineraient à 736 m d'altitude) à 520 m des maisons du village de Volondat, commune de Laurière . Laurière fait partie de la Communauté de communes ELAN . La société qui demande cette autorisation s'appelle Quadran et dans le dossier mit a la disposition du public à la mairie de Laurière et sur internet sur le site de la prefecture (rubrique:politiques environnementales ,autorisation ICPE) ,l' on peut lire que la société Quadran se réfère a un avis "favorable de la comm.unauté de communes" . Je me suis très récemment renseignée auprès de membres du conseil communautaire qui m' ont dit n'avoir rien voté du tout concernant ce sujet .

La société Quadran se comporte donc comme la société Eolise (promoteur d'1 des 2 projets de parc d'éoliennes industrielles sur la commune de Folles) qui a publié,dans sa lettre numéro 1, dans le bulletin municipal de Folles de " Décembre 2017, distribué en 2018 , un "avis favorable du conseil communautaire pour notre projet éolien". Lors d'un rendez vous ,l'année dernière ,que vous aviez accordé à trois membres de l'association ADNE,dont moi ,vous aviez pu lire vous même cette lettre et vous nous aviez fermement dit que rien n'avait été voté dans ce sens par le Conseil Communautaire et vous aviez convenu qu'écrire " avis favorable de la Communauté de Communes .." était totalement abusif et manipulateur . Je vous demande ,Mr le Président de bien vouloir réagir et de demander une rectification publique aux personnes responsables de ces abus .

Respectueusement .

N D

Je vous ai transcrits ,ci dessus, en "copié-collé " le mail que j'ai envoyé a Mr Bernard Dupin ,Président de la Communauté de Communes ,E L A N dont fait partie Laurière .

Respectueusement . N D